

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 29/1311 :

Vote de subvention aux Clubs de 3 ème Age

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphane) , JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphane (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 819740184 20231024-29-1311-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1311 : Vote de subvention aux Clubs de 3^{ème} Age.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations de personnes âgées suivantes sollicitent auprès de la Ville, une subvention leur permettant de financer leurs activités associatives courantes.

Aussi et afin de maintenir une dynamique associative en direction de ces publics, il convient de reconduire le même montant attribué antérieurement à chaque club, soit 1 500 €.

De ce qui précède, le Maire propose au conseil Municipal de prendre connaissance des propositions financières aux clubs des personnes âgées :

| | Associations | Quartiers | Subventions |
|----|---|-------------------------------|----------------|
| 1 | Association Club Amis de Terre-Sainte | Terre-Sainte | 1 500 € |
| 2 | Amicale des Retraités du Sud (A.MI.RES) | Ravine Blanche | 1 500 € |
| 3 | Association les Bons Amis | Ravine des Cafres | 1 500 € |
| 4 | Club 3 ^{ème} Jeunesse Vent du Large | Ravine des Cabris | 1 500 € |
| 5 | Les Flamboyants | Basse-Terre | 1 500 € |
| 6 | Association Club 3 ^{ème} Age Joie et Santé | Centre-Ville - Ravine Blanche | 1 500 € |
| 7 | Les Lataniers de Grands bois | Grands Bois | 1 500 € |
| 8 | Myosotis | Ravine des Cabris | 1 500 € |
| 9 | Club 3 ^{ème} Age L'Oiseau de Paradis | Ligne Paradis | 1 500 € |
| 10 | Les Orchidées de la Ravine des Cabris | Ravine des Cabris | 1 500 € |
| 11 | Association Deuxième Jeunesse Pluie D'Or | Ravine des Cabris | 1 500 € |
| 12 | Les mamies belles de la Ravine Blanche | Ravine Blanche | 1 500 € |
| 13 | Carambole | Ravine des Cafres | 1 500 € |
| 14 | Les Marjolaines de Bois D'Olives | Ravine des Cabris | 1 500€ |
| 15 | Les Fraisiers | Mont-Vert-les Hauts | 1 500 € |
| | TOTAL | | 22 500€ |

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 4238 65748 172 RE23000071.

En sus de la subvention attribuée par la Commune, chaque association recevra les fournitures nécessaires à l'organisation d'un cocktail à l'attention des adhérents (maximum 2 fois par an). Ces collations seront constituées de gâteaux apéritifs, de boissons ainsi que des moyens nécessaires à la mise en place (nappes, serviettes, timbales).

Considérant que ces aides contribuent au bon fonctionnement de ces associations dont le rôle est de consolider le lien social entre les personnes âgées par le biais d'activités sociales et culturelles.

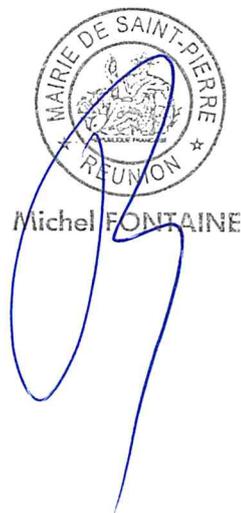
Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER les subventions indiquées pour chaque club.**
- **DE VALIDER l'attribution des fournitures nécessaires au cocktail organisé par les associations.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231024-29-1311-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

- DE L'AUTORISER lui ou l'un des Adjointes délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231024-29-1311-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023